« ECONOMIES D'ENERGIE.
FAISONS VITE, ÇA CHAUFFE ! »

Dossier de presse

Juin 2008

Contacts presse
Anne-Laure Bellon – anne-laure.bellon@tbwa-corporate.com / 01 49 09 27 93 – 06 72 81 87 41
Roxane Philippe – roxane.philippe@tbwa-corporate.com / 01 49 09 27 17 – 06 70 80 54 05

SOMMAIRE

I. Le changement climatique et les économies d'énergie - une prise de conscience collective mais un passage à l'acte individuel encore insuffisant

1. Le changement climatique, une réalité avérée
2. La mobilisation de l'Etat français
3. Des efforts à poursuivre et renforcer : le comportement des ménages n'est pas encore assez orienté vers les économies d'énergie

II. « Pourquoi attendre ? Faisons vite, ça chauffe », la première campagne de mobilisation nationale pour la maîtrise de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique après le Grenelle Environnement

1. Une campagne mobilisatrice pour accompagner la mise en œuvre des mesures du Grenelle Environnement
    - Un message clé : le passage à l'acte est possible
    - Un ancrage dans le quotidien des Français
    - Un principe créatif binaire
2. Un dispositif global pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes
    - Le dispositif media
    - Le dispositif hors-media
3. Un dispositif qui s'appuie sur des partenaires engagés

III. Pour aller plus loin

1. Mieux comprendre les enjeux de la lutte contre le changement climatique
    - Comprendre l'effet de serre : d'un phénomène physique naturel à un danger potentiel pour la planète
    - La mobilisation internationale contre le changement climatique

2. Le Grenelle Environnement

3. Le bonus écologique

4. Le Diagnostic de Performance Energétique

5. Les Espaces INFO→ENERGIE, véritables relais de la campagne

6. Les outils-réponses développés par l'ADEME

7. Un événement phare de la campagne en 2008 : 1ère Semaine des Energies renouvelables, du Bâtiment et de la Maîtrise de l'Energie

8. Les campagnes antérieures
    - Historique des campagnes de communication en faveur des économies d'énergie

9. L'ADEME en bref

Le changement climatique est désormais une réalité vérifiable, quantifiable et incontestable : selon les projections les plus récentes, les températures pourraient augmenter en moyenne de 1,1°C à 6,4°C d'ici la fin du 21ème siècle.

Avec des émissions de CO_2 par habitant inférieures de 25% à la moyenne européenne, la France est l'un des rares pays au monde à respecter ses engagements du Protocole de Kyoto. Aujourd'hui, elle souhaite franchir une nouvelle étape et se placer aux avant-postes du combat pour la planète.

Le Grenelle Environnement a permis de poser les bases d'une croissance durable, économe en énergie et sobre en carbone. L'objectif est de réduire par quatre nos émissions de CO_2 à l'horizon 2050. Les transports et le bâtiment, qui représentent respectivement 33% et 42% de nos émissions annuelles, sont deux secteurs clefs de la lutte contre le changement climatique.

Pour aider les 62 millions de Français à agir, le Grenelle Environnement prévoit une série de mesures pratiques permettant d'accompagner leur volonté de changement. La nouvelle campagne que nous lançons aujourd'hui avec l'ADEME met l'accent, dans un premier temps, sur deux mesures emblématiques et concrètes pour aider les Français à passer à l'acte :

- Le bonus écologique, qui crée un avantage compétitif au profit des produits les plus vertueux financés par les produits les plus consommateurs d'énergie. Ce premier message est illustré par le bonus écologique sur les véhicules.
- L'affichage du Diagnostic de Performance Energétique dans les agences immobilières informera et sensibilisera les Français sur la consommation d'énergie de leur logement.

Oui, désormais, on peut vraiment agir à la maison, dans les magasins, dans son entreprise, dans ses déplacements quotidiens. Alors, n'attendons plus, agissons tous ensemble, faisons vite, ça chauffe !

Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Les Français sont aujourd'hui sensibles aux enjeux du climat et de l'environnement. Pour répondre à leur attente, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a confié à l'ADEME le pilotage d'une nouvelle campagne de mobilisation nationale pour la maîtrise de l'énergie. Ce programme s'inscrit dans la continuité de la précédente campagne triennale « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe ! », lancée en 2004.

Notre rôle est non seulement de concevoir cette campagne, mais également de la diffuser sur l'ensemble du territoire grâce à notre réseau national et à celui de nos partenaires. Le temps de l'information est passé. Nous sommes au temps de l'action. Nos concitoyens veulent connaître les conséquences de leurs actes et plus encore ils veulent agir. Ils nous demandent clairement de les aider à s'engager, de mettre à leur disposition des produits "verts", de les conseiller.

Nous avons chacun et chacune la responsabilité d'agir pour notre avenir et celui de nos enfants. Nous ne pouvons plus attendre pour entrer dans une nouvelle ère de développement.

La mobilisation doit être générale, chacun d'entre nous a un rôle à jouer et chacune de nos actions est déterminante.

Chantal JOUANNO
Présidente de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

I. Le changement climatique et les économies d'énergie - une prise de conscience collective mais un passage à l'acte individuel encore insuffisant

1. Le changement climatique, une réalité avérée

Fonte des glaces, multiplication des événements météorologiques dits « extrêmes », variations anormales des températures et des précipitations… Le dérèglement climatique est une réalité indéniable. La majorité des scientifiques s'accorde aujourd'hui pour affirmer la prépondérance du rôle des activités humaines dans le changement climatique.

Conséquence de l'augmentation des gaz à effet de serre (GES) : la température à la surface du globe augmente de façon très rapide. Selon les dernières évaluations des spécialistes, le climat de la terre pourrait se réchauffer de 1,1°C à 6,4°C d'ici la fin du siècle, alors que la température moyenne de la planète n'avait augmenté que de 0,6°C au cours du 20ème siècle.

2. La mobilisation de l'Etat français

La France n'est pas épargnée par les changements climatiques. Au cours du dernier siècle, la température moyenne y a déjà augmenté de 0,9°C, contre 0,6°C, en moyenne sur le reste de la planète. Une évolution dont les effets se font déjà sentir.

Afin de respecter son « objectif de Kyoto »[1], la France s'est dotée d'un Programme de Lutte contre le Changement Climatique en 2000, puis d'un Plan Climat en 2004, réactualisé en 2006. Cette série d'actions a permis, en 2005, à la France de voir ses émissions de gaz à effet de serre diminuer de 1,8% par rapport aux volumes comptabilisés en 1990, date de référence adoptée lors du protocole de Kyoto pour évaluer la réduction ou la limitation des gaz à effet de serre. Une performance qui fait de la France l'un des pays à pouvoir atteindre l'objectif fixé par le protocole de Kyoto.

En 2007, la création du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, qui rassemblait pour la 1ère fois l'écologie, l'énergie, l'aménagement du territoire et les transports en un même ministère et la nomination à sa tête d'un ministre d'Etat était un signe fort de l'importance accordée par le Gouvernement au développement durable.

L'organisation du Grenelle Environnement, qui a réuni pour la première fois l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises et les associations afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables a constitué une étape supplémentaire dans la mobilisation de l'Etat français en faveur de la protection de l'environnement.

Processus de concertation inédit, le Grenelle Environnement a permis une mobilisation sans précédent de l'ensemble de la société française autour des problématiques environnementales.

3. Des efforts à poursuivre et renforcer : le comportement des ménages n'est pas encore assez orienté vers les économies d'énergie

La préoccupation des Français à l'égard du changement climatique s'est constamment accrue ces dernières années, comme le révèle l'édition 2007 de l'enquête annuelle menée par l'ADEME et l'institut ISL, « Perception de l'effet de serre par les Français » :

- 33% des personnes interrogées le classent ainsi au premier rang des problèmes d'environnement les plus préoccupants, contre 19% en 2005,
- 61% d'entre elles estiment par ailleurs qu'à la suite du réchauffement climatique, les

[1] Voir « Pour aller plus loin – La mobilisation internationale contre le changement climatique »

conditions de vie deviendront extrêmement pénibles,

- 75% des ménages interrogés estiment enfin qu'il faudra modifier de façon importante les modes de vie pour faire face à l'augmentation de l'effet de serre.

Si la prise de conscience collective est avérée, le passage à l'acte individuel reste insuffisant. En 30 ans, la consommation d'énergie a globalement connu une croissance de 20%[2]. Cette évolution est essentiellement due aux mutations des secteurs des transports et du résidentiel-tertiaire (immeubles d'habitation et de bureaux) : entre 1973 et 2003, les consommations d'énergie de l'habitat ont augmenté de 8%, alors que le nombre moyen de personnes par logement diminuait. En revanche, la consommation énergétique du secteur industriel a enregistré une baisse importante sur les 30 dernières années, en raison notamment de la modernisation des process et de la tertiarisation de l'économie.

Même si les Français ont dans leur majorité (71% en 2007 contre 39% en 2000[3]) pris conscience de l'impact du chauffage des bâtiments sur l'effet de serre, la recherche du confort continue de l'emporter sur le souci d'économie financière. La température moyenne des logements est passée de 19°C à 21°C entre 1986 et 2003, tandis que la consommation d'électricité pour des usages de confort a augmenté de 85% par m^2, en raison notamment de la multiplication des appareils domestiques, TV, hi-fi, ordinateurs...

Dans le même temps, le prix de l'énergie a augmenté de façon considérable : les prix des combustibles fossiles ont crû de 3% par an en euros constants depuis 1995[4]. La part des dépenses énergétiques dans le budget des ménages varie de façon importante selon leur lieu de résidence et leur revenu : elle est passée de 10 à 15% entre 2001 et 2006 dans le revenu des ménages les plus pauvres. Alors que les termes de « précarité énergétique » rentrent dans le langage commun, la maîtrise de l'énergie est devenue essentielle pour réduire les inégalités sociales face à la hausse des prix de l'énergie.

[2] Source : Crédoc, Consommation et modes de vie, mars 2008

[3] Source : ADEME&vous Stratégie&études n°9, 7 février 2008 "Le réchauffement climatique, une prise de conscience grandissante du grand public"

[4] Source : ADEME&vous Stratégie&études n°11, 3 avril 2008, « Le poids des dépenses énergétiques dans le budget des ménages en France »

II « Pourquoi attendre ? Faisons vite, ça chauffe », première campagne de mobilisation nationale pour la maîtrise de l'énergie et la sensibilisation au changement climatique après le Grenelle Environnement

1. Une campagne mobilisatrice pour accompagner la mise en œuvre des mesures du Grenelle Environnement

Pour répondre aux attentes d'information des Français et faire la pédagogie des dispositifs facilitant les économies d'énergie, le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et l'ADEME lancent une nouvelle campagne de mobilisation nationale en faveur des actions de maîtrise de l'énergie et de sensibilisation au changement climatique.

Ce nouveau programme d'information s'inscrit dans la continuité de la précédente campagne triennale lancée en 2004. Pour illustrer la continuité du programme et pleinement capitaliser sur les actions entamées depuis 2004, la signature « Economies d'énergie, Faisons vite ça chauffe » demeure identique.

Le ministère du Développement durable a confié le pilotage de la campagne à l'ADEME. L'Agence aura pour rôle d'organiser et de planifier les actions et de diffuser le message le plus largement possible grâce à l'implication de l'ensemble de son réseau et de ses partenaires, nationaux et régionaux. L'objectif est de se situer au plus près des Français sur le terrain.

Un message clé : la possibilité du passage à l'acte

L'ensemble de la campagne s'organise autour d'un positionnement stratégique central :

« Aujourd'hui on peut agir. Pourquoi attendre ? »

Après une campagne précédente fondée sur la prise de conscience et la sensibilisation des citoyens au changement climatique, ce nouveau programme de communication met l'accent sur les possibilités offertes à tous les citoyens pour agir. Aujourd'hui, on ne **doit** pas seulement faire vite, on **peut** agir tout de suite.

Cette campagne mobilisatrice vise donc à inciter les Français au passage à l'acte par l'adoption de comportements systématiques et engageants pour économiser l'énergie. Pour ce faire, elle valorisera les mesures issues du Grenelle Environnement liées aux économies d'énergie et à la lutte contre le changement climatique (exemple : le bonus écologique). Ce sont donc les particuliers mais également les entreprises et les collectivités qui seront visés par cette campagne.

Un ancrage dans le quotidien des Français

Pour favoriser les changements de comportements et faciliter la mémorisation des différentes mesures, la campagne est organisée autour de quatre moments de vie qui rythment le quotidien des Français : « se loger », « se déplacer », « s'équiper » et « consommer au quotidien ». L'objectif est également de montrer que l'on peut agir à tout moment, dans toutes les situations.

Chaque message associe ainsi un moment de vie, une mesure et un comportement. Et parce qu'on ne peut inciter à agir que lorsque le bénéfice de l'action est clairement perçu, le double bénéfice de l'action est valorisé :

- le bénéfice financier : « j'économise de l'énergie, donc j'économise de l'argent »,
- le bénéfice en termes de qualité de vie : « j'émets moins de gaz à effet de serre, donc mon environnement est plus sain ».

En résumé, la campagne s'articule autour de trois leviers :

1. La pédagogie des mesures relatives aux économies d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables promues par le Grenelle Environnement.
2. L'ancrage des messages dans le quotidien des Français, selon quatre moments de vie.
3. La mise en valeur du double bénéfice des économies d'énergie : bénéfice sur la facture des Français (et donc le pouvoir d'achat) et bénéfice sur leur qualité de vie.

Un principe créatif binaire

Construite selon un principe créatif binaire « on peut… ou on peut ne pas… », la campagne a pour objectif de souligner que le passage à l'acte est avant tout un choix.

On peut…

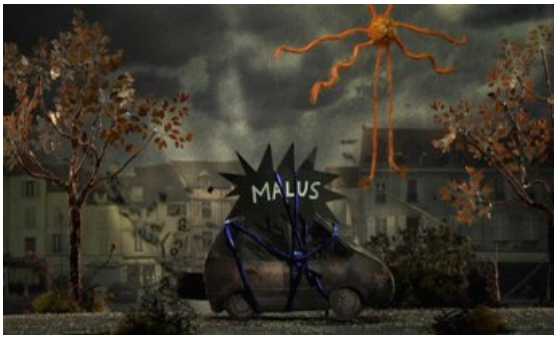

Ou on peut ne pas…

Les deux premiers films réalisés concernent le bonus écologique et le Diagnostic de Performance Energétique[5].

L'univers créatif de la campagne publicitaire repose sur l'utilisation d'éléments d'arrière-plan réalistes (paysages de campagne ou de ville typiquement français, intérieur d'une maison…), pour rappeler à chacun que les dérèglements climatiques ne sont pas qu'une menace lointaine, qui ne toucherait que les autres. Pour autant, il ne s'agit pas d'adopter une tonalité accusatrice ou catastrophiste, les éléments de premier et second plan (une voiture, une maison…) sont donc traités sur un mode symbolique et poétique. L'objectif est d'éviter d'adopter un registre moralisateur, souvent employé dans les discours sur l'urgence de l'action en faveur de la protection de l'environnement. Il s'agit clairement de faire comprendre aux Français qu' « aujourd'hui, on peut agir ».

[5] Voir « Pour aller plus loin », pages 19 et 21

La personnalisation du conseiller ADEME constitue le fil rouge des films de la campagne : il est à la fois porte-parole de l'ADEME et symbolise également celui qui est là pour conseiller et accompagner les Français dans leurs choix.

Le principe binaire de la campagne est repris en radio, avec des spots qui mettent en parallèle les conséquences du passage à l'acte d'un côté et du refus d'agir de l'autre.

2. Un dispositif global pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes

Pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes, particuliers comme professionnels, le dispositif global de la campagne allie **media** (TV, radio, presse et affichage) et **hors-media** (relations presse, site Internet de campagne, événementiel, édition, partenariats…).

Le dispositif media

Campagne TV et radio
La campagne est lancée le 5 juin, journée mondiale de l'environnement, à la télévision avec **2 films** de 30 secondes (diffusion du 5 au 18 juin sur les principales chaînes hertziennes et du câble - TF1, France Télévision, M6, TV5, Canal +, I-Télé, Direct 8… - et sur RFO dans les DOM), sur le bonus écologique et le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), plus un « tag » de 5 secondes sur le DPE.

Dans un second temps, **2 spots radio** de 40 secondes seront diffusés du 14 au 17 et du 21 au 24 juin sur les principales stations de la bande FM, en métropole et dans les DOM (Europe 1, RTL, RMC, France Inter, Chérie FM, RFO…).

Campagne de bannières sur Internet
Du 9 au 22 juin, des bannières seront présentes sur des sites spécialisés dans la décoration et l'aménagement de la maison, dans l'automobile et sur des sites d'informations générales.

La campagne publicitaire sera rythmée par l'adoption et la mise en place des **mesures relatives aux économies d'énergie issues du Grenelle Environnement**.

Des actions de communication seront par ailleurs programmées tout au long de l'année pour faire vivre le programme d'information auprès des différents publics de manière pérenne.

Le dispositif hors-media

Site Internet de campagne dédié
Pour accompagner auprès du grand public et des professionnels le lancement de la campagne d'information, un site Internet sur les économies d'énergie a été spécifiquement développé : www.faisonsvite.fr .

L'objectif de ce site est de permettre à tous, particuliers, entreprises et collectivités, de s'informer de façon rapide et simple sur les mesures et moyens existants pour faire des économies d'énergie. Il renvoie vers le site de l'ADEME (www.ademe.fr) pour des informations plus approfondies.

Page d'accueil du site www.faisonsvite.fr

3. Un dispositif qui s'appuie sur des partenaires engagés

Pour ancrer les messages et actions de la campagne au plus près des Français, sur le terrain, l'ADEME va déployer un dispositif d'envergure au travers d'une démarche partenariale forte. L'ensemble des partenaires de l'ADEME sera donc sollicité : entreprises et associations professionnelles, associations de consommateurs ou environnementales, collectivités territoriales,…

Les collectivités territoriales ont un rôle capital à jouer pour réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre de leurs parcs immobiliers, valoriser les ressources locales - notamment en matière d'énergies renouvelables -, mettre en œuvre des politiques coordonnées en faveur de la protection de l'environnement ou informer et mobiliser les citoyens sur la maîtrise de l'énergie et la lutte contre le changement climatique. Elles permettront également de démultiplier les messages de la campagne auprès de leurs différents publics, particuliers et professionnels.

Le Club « Planète Gagnante »

Né des deux campagnes de communication lancées par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et l'ADEME, « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe » et « Réduisons vite nos déchets, ça déborde », le Club Planète Gagnante rassemble plusieurs centaines de partenaires relais (entreprises, collectivités, associations…).

L'objectif premier du Club était de relayer les messages et actions concrètes de communication et de sensibilisation autour de la maîtrise de l'énergie et de la lutte contre le changement climatique d'une part et de la prévention à la réduction des déchets d'autre part.

En 2008, il évolue pour devenir une plate-forme d'excellence, d'innovation et d'échanges en matière de réduction des impacts environnementaux. Son rôle est toujours de relayer les messages des campagnes de communication et de sensibilisation de l'ADEME, mais également d'encourager la mise en œuvre au sein des organisations membres de plans d'actions visant à réduire leur impact environnemental et de promouvoir les outils et méthodes

développés par l'ADEME (Bilan Carbone™, politique d'achat éco-responsable, plan de déplacement entreprise...). Le Club devient ainsi une structure à identité propre et indépendante des campagnes.

III. Pour aller plus loin

1. Mieux comprendre les enjeux de la lutte contre le changement climatique
    - Comprendre l'effet de serre : d'un phénomène physique naturel à un danger potentiel pour la planète
    - La mobilisation internationale contre le changement climatique

2. Le Grenelle Environnement

3. Le bonus écologique

4. Le Diagnostic de Performance Energétique

5. Les Espaces INFO→ENERGIE, véritables relais de la campagne

6. Les outils-réponses développés par l'ADEME

7. Un événement phare de la campagne en 2008 : 1ère Semaine des Energies renouvelables, du Bâtiment et de la Maîtrise de l'Energie

8. Les campagnes antérieures
    - Historique des campagnes de communication en faveur des économies d'énergie

9. L'ADEME en bref

MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'effet de serre : d'un phénomène physique naturel à un danger potentiel pour la planète

L'effet de serre est un phénomène physique naturel. La température moyenne de notre planète résulte de l'équilibre entre le flux de rayonnement qui lui parvient du soleil et le flux de rayonnement infrarouge renvoyé vers l'espace. La répartition de la température au niveau du sol dépend de la quantité de gaz à effet de serre (GES) présents dans l'atmosphère, comme le dioxyde de carbone, le méthane ou l'oxyde nitreux, qui retiennent une large part du rayonnement solaire. Ils permettent ainsi le maintien sur Terre d'une température moyenne d'environ 15°C. Sans eux, la température moyenne serait de -18°C et la Terre serait inhabitable.

Les GES sont naturellement présents dans l'atmosphère. Mais l'activité humaine (transports, chauffage, combustion, agriculture…) et le développement économique ont entraîné des modifications dans la concentration de ces gaz dans l'atmosphère. Comme l'indique le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), publié en novembre 2007**, la concentration dans l'atmosphère de gaz carbonique ($C0_2$), principal GES, a progressé de 35% entre 1750 et 2007**. Les effets combinés de tous les GES équivalent aujourd'hui à une augmentation de 50% de $C0_2$ depuis cette période. Et le rythme semble encore s'accélérer. Selon une étude internationale, dont les premiers résultats ont été publiés fin mai 2007 par l'Académie des sciences américaine, les émissions anthropiques de $C0_2$ ont progressé de 3% par an depuis le début du 21ème siècle, contre 1,1% au cours de la décennie précédente.

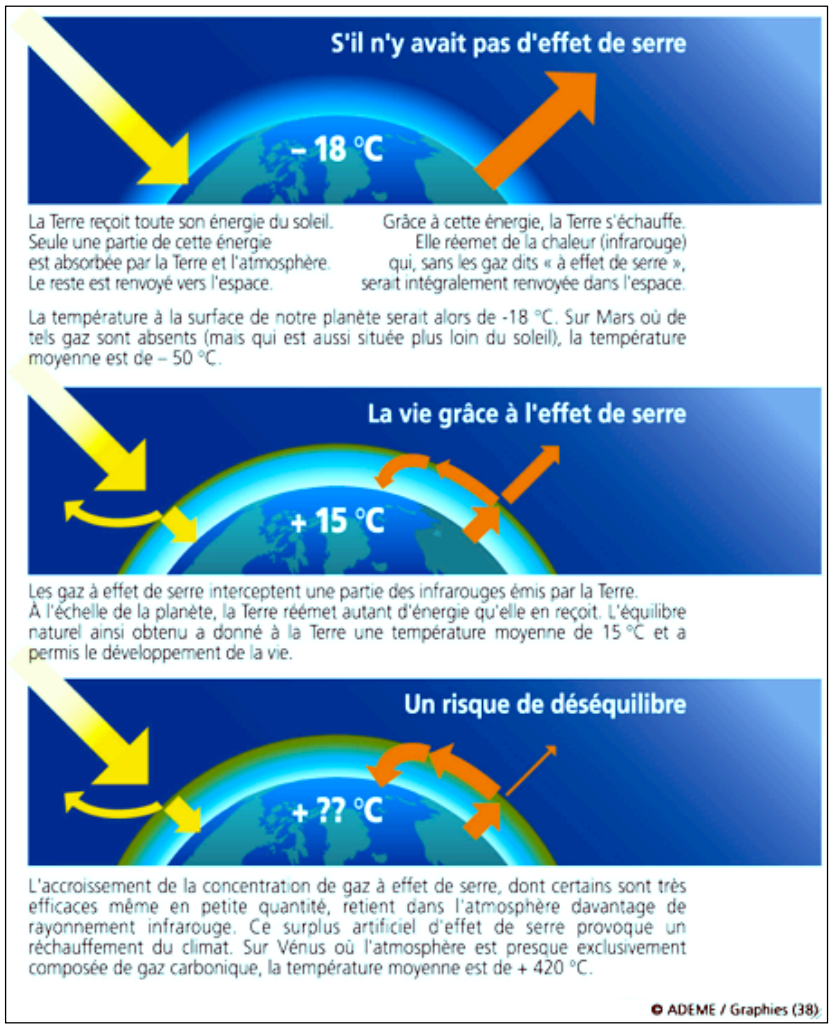

La mobilisation internationale contre le changement climatique

La communauté internationale a pris conscience depuis une vingtaine d'années de l'enjeu du dérèglement climatique : dès 1988, l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ont créé le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) pour évaluer de façon impartiale les informations internationales scientifiques, techniques et socio-économiques sur l'évolution du climat.

Depuis le début des années 1990, plusieurs sommets internationaux ont été organisés pour coordonner sur le plan international les actions menées et *« prévoir, prévenir ou atténuer les causes de changement climatique et en limiter les effets néfastes »* (article 3 de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, signée à Rio de Janeiro en juin 1992 par la France et 178 autres pays signataires) :

- **Sommet de Rio (1992) : la prise de conscience**
  Les 179 Etats signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) établie lors du sommet de Rio de Janeiro s'engagent à réaliser des inventaires nationaux des émissions de gaz à effet de serre. Les pays industrialisés se donnent pour objectif de ramener avant l'an 2000 les rejets de ces gaz au niveau de 1990. Cet objectif n'a pu être tenu par tous les signataires.

- **Protocole de Kyoto (1997) : des engagements chiffrés**
  Le protocole de Kyoto, adopté le 11 décembre 1997, fixe des engagements chiffrés (en équivalent dioxyde de carbone) pour réduire ou limiter les émissions des six principaux gaz à effet de serre des pays industrialisés de 5,2% en moyenne (8% en moyenne pour les pays de l'Union Européenne) à horizon 2008/2012 par rapport au niveau de 1990. Les pays en développement sont exemptés d'engagements chiffrés afin que leur développement ne soit pas remis en cause.

  Le protocole de Kyoto a été ratifié à ce jour par 172 pays, à l'exception notable des Etats-Unis, qui se sont retirés du protocole depuis 2001. L'entrée en vigueur pour les pays ayant ratifié le protocole est intervenue le 16 février 2005, suite à la ratification par la Russie fin 2004. Pour respecter le protocole de Kyoto, l'Union Européenne a mis en place un programme d'actions et un système d'échange des droits d'émission des gaz à effet de serre.

  En France, l'entrée en vigueur du protocole s'est traduite par le décret n°2005-295 du 22 mars 2005, permettant la mise en œuvre des modalités de fonctionnement au niveau de l'Union européenne. **La France s'est engagée à ne pas émettre en 2010 plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en émettait en 1990, soit 144 millions de tonnes équivalent carbone.**

<u>Quelle stratégie après Kyoto ?</u>
Convention internationale unique en son genre, la CCNUCC permet de réunir à la fin de chaque année l'ensemble des pays ayant ratifié le texte. Véritable parlement climatique international, elle détermine la réglementation climatique mondiale et sert de cadre aux négociations du prochain accord qui succédera au protocole de Kyoto, dont l'échéance est fixée à la fin 2012. La prochaine conférence internationale sur le climat aura lieu à Copenhague en 2009.

Une nouvelle directive européenne sur le climat

Après avoir été reportée à plusieurs reprises, la proposition de nouvelle directive européenne, ou paquet « énergie-climat », a été présentée le 23 janvier 2008 par la Commission européenne. Les mesures proposées exigent des efforts de la part des Etats membres en vue de limiter le réchauffement climatique à 2°C d'ici 2100. L'adoption du paquet devrait avoir lieu avant fin 2008, au plus tard début 2009.

L'Union européenne a souhaité aller plus loin que les objectifs de Kyoto et se positionner comme l'économie industrialisée la plus respectueuse de l'environnement. Le Conseil européen de mars 2007 a ratifié des objectifs clairs et ambitieux à horizon 2020 pour permettre à l'Union européenne de lutter contre le réchauffement climatique, les « 3X20 » :

- Réduire de 20% les émissions de GES,
- Augmenter l'efficacité énergétique de 20% au niveau européen,
- Porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE (actuellement à 8,5%).

LE GRENELLE ENVIRONNEMENT

Des mesures concrètes pour encourager les Français à changer de comportement

1. Les objectifs du Grenelle Environnement

Six groupes de travail, qui ont rassemblé plus de 300 personnes, ont participé à la première phase du Grenelle Environnement, de juillet à octobre 2007, pour élaborer plusieurs centaines de propositions d'actions, dont un groupe entièrement dédié à la lutte contre les changements climatiques et à la maîtrise de la demande d'énergie (groupe n°1).

Avec la présentation du 1er projet de loi d'orientation le 30 avril au Conseil Économique et Social, la phase législative, cinquième phase du processus, a démarré. Dans un même temps, la phase 4 du Grenelle Environnement, celle de la préparation de l'application concrète des engagements monte en puissance.

Cette loi d'orientation a trois grands objectifs :

- favoriser une économie écologique : anticiper l'ère de la rareté des ressources naturelles et énergétiques et la hausse des prix, alléger la facture énergétique de tous et rendre notre croissance plus durable ;

- consolider la croissance et l'emploi : les investissements engagés dans le bâtiment, dans les énergies renouvelables et dans la rénovation thermique permettront de gagner 0,8 point de croissance supplémentaire et de créer environ 500 000 emplois sur la période 2009-2020 ;

- renforcer le pouvoir d'achat des Français : les dépenses énergétiques des familles les plus modestes ont augmenté de 15% entre 2000 et 2005.

La loi d'orientation constitue la première étape de la phase législative du Grenelle Environnement : elle traduit en langage juridique et constitutionnel les conclusions.

2. Les mesures du Grenelle Environnement liées aux économies d'énergie

- **Le bonus écologique pour les véhicules (cf fiche ci-après)**

- **Le Diagnostic de Performance Energétique (cf fiche ci-après)**

- **La rénovation thermique des bâtiments existants :**
  C'est l'une des principales mesures du projet de loi relatives aux économies d'énergie et une priorité pour permettre des économies d'énergie. Le texte, entré en vigueur en novembre 2007, met en place pour la 1ère fois en France des exigences d'économies d'énergie dans les bâtiments existants pour rendre le parc de bâtiments économes en énergie et limiter les émissions de gaz à effet de serre liées à l'habitat.
  Les 800.000 logements HLM très énergivores (consommant actuellement plus de 230 kWh /m2) devront notamment avoir été rénovés d'ici 2020, afin d'atteindre une consommation énergétique inférieure à 150 kWh / m^2.

- **Le bonus écologique pour les produits de grande consommation :**
  Le bonus écologique s'applique aux véhicules depuis décembre 2007. Suite au succès de ce dispositif, de nouvelles catégories de bonus écologiques devraient voir le jour pour des produits de grande consommation.

- **Loi d'orientation sur le « bâtiment efficace » pour des bâtiments à très basse**

consommation et à énergies positives :

- Tous les bâtiments publics et tertiaires dont la demande de permis de construire aura été déposée après fin 2010 devront afficher une consommation annuelle de 50 kW par mètre carré (correspondant à la norme BBC : norme basse consommation).

- À partir de 2020, le principe de l'énergie positive (un bien immobilier est dit à énergie positive lorsqu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme) devra être généralisé pour chaque construction neuve. Un renforcement du dispositif du DPE est envisagé.

- **Outils bancaires et financiers**

- **Rendre obligatoire les plans climat-énergie territoriaux**

- **Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie : 20% d'ici 2020**

LE BONUS ECOLOGIQUE

En France, les transports sont à l'origine d'un tiers de la consommation totale d'énergie ; la consommation de carburant engendre quant à elle 35% des émissions de CO_2.

Depuis le 10 mai 2006, l'étiquette énergie/CO_2 est obligatoire pour toutes les voitures neuves à la vente. Cette étiquette est établie à partir du guide des consommations conventionnelles et des émissions de dioxyde de carbone des voitures particulières neuves mises en vente en France, réalisé tous les ans par l'ADEME. Elle a pour objectif d'aider le consommateur à choisir une voiture sobre en émissions de CO_2 et donc plus respectueuse de l'environnement.

Exemple d'étiquette énergie/CO_2

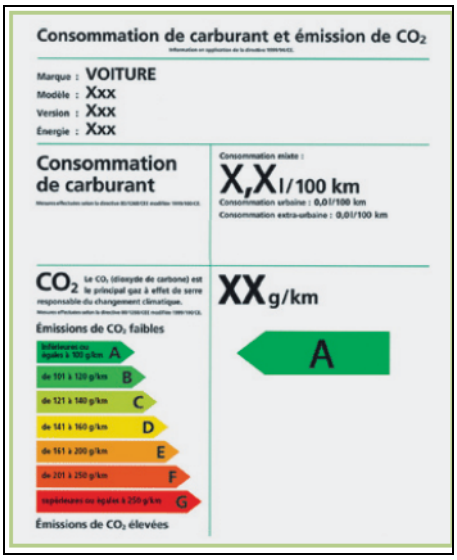

Annoncé le 5 décembre 2007, le bonus écologique est l'une des premières mesures du Grenelle Environnement. Il vise à récompenser, via un « bonus » – prime pouvant aller de 200 à 5 000 euros –, les acquéreurs de voitures neuves émettant le moins de CO_2 et à pénaliser via un « malus » – majoration du prix d'achat pouvant aller de 200 à 2 600 euros – ceux qui optent pour les modèles les plus polluants.

Plus les émissions de CO_2 du véhicule sont faibles, plus le bonus écologique est important :

- 200 euros pour des émissions comprises entre 121g et 130g CO_2/km,
- 700 euros pour des émissions comprises entre 101g et 120g CO_2/km,
- 1 000 euros pour des émissions inférieures à 100g CO_2/km,
- 5 000 euros pour des émissions inférieures à 60g CO_2/km au plus (véhicules électriques essentiellement).

En cas de mise à la casse de l'ancien véhicule (vieux de plus de 15 ans) au moment de l'achat d'un nouveau véhicule peu polluant, un "super-bonus" ou prime à la casse est par ailleurs accordé, soit 300 euros supplémentaires.

Quant au malus, il s'applique directement sur le prix d'achat du véhicule, dès lors que ce dernier émet plus de 160 g CO_2/km. Comme pour le bonus, plus le modèle est émetteur de CO_2, plus le malus augmente :

- 200 euros pour des émissions comprises entre 161g et 165g CO_2/km,
- 750 euros pour des émissions comprises entre 166g et 200g CO_2/km,
- 1 600 euros pour des émissions comprises entre 201g et 250g CO_2/km,
- 2 600 euros pour des émissions supérieures à 250g CO_2/km. Ces véhicules représentent environ 1 % des ventes en France.

Le bonus écologique est un système gagnant-gagnant :

- Pour le consommateur, qui agit de façon responsable et est gagnant sur le plan financier,
- Financièrement parlant : le bonus est financé par les produits moins respectueux de l'environnement.

Les véhicules entre 130g et 160g de CO_2/km sont considérés comme neutres. Ils ne bénéficient pas du bonus et ne sont pas imputés d'un malus.

Quelques chiffres :

- En 2007, près de 50% des voitures vendues en France émettent moins de 140g CO_2/km. La France se maintient ainsi à un niveau moyen d'émissions de 149g CO_2/km pour l'ensemble des voitures neuves vendues, se plaçant ainsi au 3ème rang des pays européens les plus exemplaires.

- L'offre des constructeurs s'est beaucoup améliorée, avec 207 modèles (homologués en 2007) émettant moins de 120g CO_2/km proposés à la vente.

- Les émissions moyennes standard de l'ensemble du parc (voitures neuves et d'occasion) sont de 160g CO_2/km. Si les émissions « standard » du parc étaient de 130g CO_2/km, le gain sur les émissions de gaz à effet de serre serait de l'ordre de 14 $MtCO_2$, soit une baisse de plus de 20%.

- Depuis sa mise en application, le bonus écologique a permis une hausse de 45% des ventes de voitures émettant moins de 130g de CO_2/km.

Plus d'informations sur l'ensemble des dispositifs d'aide financière pour les véhicules dans le guide grand public de l'ADEME « Des véhicules plus sobres et moins polluants : incitations financières véhicules 2008 », parution juin 2008 (référence 6400).

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)

Le bâtiment est placé au cœur de la lutte contre le changement climatique : le secteur participe pour 43% à l'énergie consommée en France et contribue pour 22% à l'émission des gaz à effet de serre. Les pouvoirs publics se sont fixé des objectifs précis d'ici à 2050 : diviser par 4 la consommation énergétique totale du parc de bâtiments en France (tous bâtiments confondus, particuliers, entreprises et collectivités).

Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE) est obligatoire lors de la vente de tout logement ou bâtiment, pour les particuliers comme pour les professionnels, depuis le 1er novembre 2006 en France métropolitaine. Depuis le 1er juillet 2007, il est étendu à la signature des contrats de location et à la livraison de constructions neuves. Les résultats doivent être tenus à disposition, par le vendeur ou le bailleur, de tout candidat acquéreur ou locataire qui en fait la demande, dès la mise en vente ou en location du bâtiment ou de la partie du bâtiment. Les propriétaires peuvent aussi, en dehors d'une vente ou d'une location, faire réaliser un diagnostic de performance énergétique pour avoir une expertise d'ensemble de leur bien et bénéficier de recommandations de travaux d'économie d'énergie.

Réalisé par des professionnels certifiés, le DPE permet d'identifier les consommations prévisionnelles d'énergie des logements et des bâtiments mis en vente ou loués et a ainsi pour objectifs de :

- informer les personnes à la recherche d'un bien immobilier sur la consommation énergétique du logement, le coût de cette consommation et les caractéristiques thermiques du logement ;
- sensibiliser le public à la lutte contre le réchauffement climatique par l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre émise par le bien immobilier ;
- inciter les propriétaires à réaliser des travaux sur recommandations faites par les diagnostiqueurs.

Il est composé de deux étiquettes :

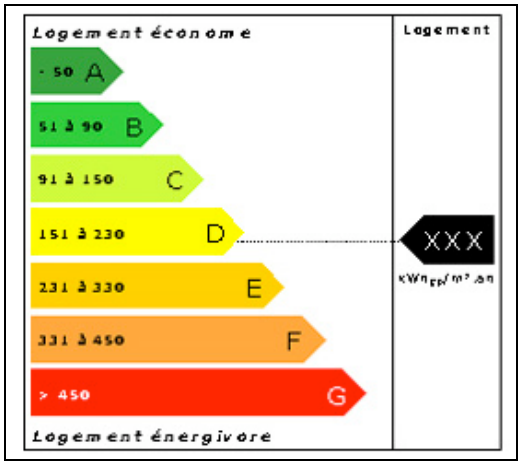

Étiquette Energie (7 classes de A à G) pour connaître le niveau de consommation énergétique

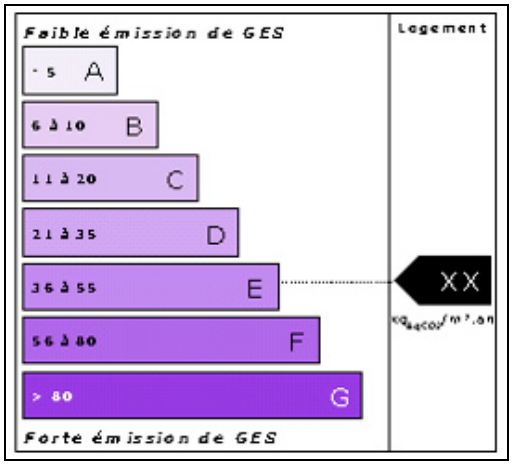

Étiquette climat (7 classes de A à G)
pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise par le logement.

Le DPE comporte par ailleurs une estimation des consommations en euros. Il est valide 10 ans et coûte de 100 à 250 euros.

Pour obtenir des informations sur le DPE et les coordonnées d'un diagnostiqueur, le plus simple est de se renseigner auprès de l'Espace INFO→ENERGIE le plus proche de chez soi. Informations à l'adresse suivante : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/InfoEnergie.html

Le Grenelle Environnement permet l'amélioration du DPE existant : la convention signée le 19 mai 2008 par Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire avec les professionnels de l'immobilier prévoit ainsi la généralisation de l'affichage de l'étiquette DPE des logements proposés à la vente ou à la location dans les vitrines des agences immobilières.

Le ministre du Développement durable a par ailleurs signé quatre arrêtés le 19 mai pour accélérer l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments privés et publics, conformément aux conclusions du Grenelle Environnement :

- un premier arrêté prévoyant l'obligation de réaliser un DPE pour le bâtiments neufs dont le permis de construire a été déposé après le 1er juillet 2007 ;
- un deuxième arrêté disposant que les gestionnaires des bâtiments publics importants devront désormais afficher le DPE dans le hall d'accueil, de façon visible ;
- un troisième arrêté prescrivant la réalisation systématique, pour les bâtiments neufs de plus de 1000 m^2, d'une étude de faisabilité de diverses solutions d'approvisionnement en énergie, avant le dépôt de la demande de permis de construire ;
- un quatrième arrêté fixant des objectifs de performance énergétique à atteindre lors de travaux importants de rénovation thermique.

Plus d'informations sur le DPE dans le guide grand public de l'ADEME « Le Diagnostic de Performance Energétique », paru en mai 2008 (référence 6328).

LES ESPACES INFO→ENERGIE, VERITABLES RELAIS DE LA CAMPAGNE

Un réseau national pour l'information et le conseil de proximité
Pour faire comprendre à chacun qu'il peut - à son niveau - contribuer à cette politique d'économie d'énergie, l'Etat a confié à l'ADEME la mise en place d'un réseau d'information et de conseils de proximité sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

L'ADEME a ainsi mis en place depuis 2001, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et des associations et organismes à but non lucratif, le réseau des espaces INFO→ENERGIE. Il est aujourd'hui constitué de plus de 200 espaces répartis sur toute la France (y compris les DOM) et compte environ 350 conseillers au service du public.

Au sein de chaque EIE, des spécialistes informent et conseillent gratuitement les particuliers sur les questions relatives à l'efficacité énergétique et au changement climatique : quels sont les gestes simples à effectuer ? Quel type d'équipement choisir ? Quelles sont les aides financières existantes ?

Ainsi, c'est tout naturellement que les spécialistes de la maîtrise de l'énergie que sont les conseillers INFO→ENERGIE vont devenir les relais privilégiés de la campagne de mobilisation sur la maîtrise de l'énergie et le changement climatique.

Le réseau des EIE est animé par les Délégations Régionales de l'ADEME. Les structures participant au développement de ce réseau sont diversifiées et réparties de façon équilibrée entre des associations du champ de l'environnement et des énergies renouvelables (43%), des associations intervenant dans le domaine de l'habitat (35%), des structures territoriales, des Parcs Naturels Régionaux et des collectivités locales (15%) et des associations locales de consommateurs (7%).

Les programmes annuels d'activité INFO→ENERGIE des différentes structures appartenant au réseau, outre le financement ADEME, bénéficient des soutiens financiers de la quasi totalité des Régions, et de la moitié des Départements. De nombreuses collectivités locales contribuent également à la pérennisation des structures ainsi que des partenaires locaux de façon ponctuelle.

Sur la période 2004-2006, 5 millions de personnes ont été conseillés par les EIE.

LES OUTILS-REPONSES DEVELOPPES PAR L'ADEME

Pour accompagner et informer au mieux les particuliers dans leur démarche éco-responsable, l'ADEME développe de nombreux outils-réponses.

1. Les guides grand public ADEME

L'ADEME édite à destination du grand public une collection d'une trentaine de guides, véritables mines d'informations pour tout comprendre des enjeux du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie et avoir toutes les clés en main pour pouvoir agir. Ces guides sont disponibles gratuitement dans tous les EIE, sont diffusés lors de manifestations grand public (salons, foires…) et sont consultables et téléchargeables sur le site de l'ADEME www.ademe.fr/particuliers. Près de 4 millions de guides sont diffusés tous les ans.

Quelques exemples de titres :

	Rénover sans se tromper : Guide complet pour mener à bien un projet de construction ménageant l'environnement (isolation, chauffage, climatisation, éclairage…)
	Une maison pour vivre mieux : Comment améliorer la qualité de vie sans pour autant dégrader la qualité de l'environnement ? Des conseils et des gestes simples, des investissements malins pour diminuer l'impact de nos habitations sur l'environnement (économies d'énergie ou d'eau, gestion des déchets ou salubrité de la maison).
	Le Diagnostic de Performance Energétique : Pour tout comprendre du DPE : ses objectifs, comment le lire, quand le faire établir et par qui ?
	Équipements électriques : Conseils pour en savoir plus sur la façon de choisir les équipements électriques qui font partie de l'environnement familier de chacun (réfrigérateur, lave-linge, audiovisuel, éclairage…), de s'en servir et de s'en séparer en réalisant des économies d'énergie et en respectant l'environnement.

Parution en juin 2008	Des véhicules plus sobres et moins polluants : incitations financières véhicules 2008 Toutes les incitations financières pour l'achat de véhicules plus sobres et plus propres pour les particuliers, les entreprises et les collectivités
	Acheter et consommer mieux : Conseils pour devenir éco-consommateur : comment trouver et utiliser les éco-produits, reconnaître les bons labels et les mauvaises étiquettes ?
	Le changement climatique : Description de la situation actuelle de la planète : le réchauffement climatique, ses causes et ses conséquences. Nécessité de passer à l'action afin de limiter les conséquences de ces dérèglements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Inciter tous les acteurs à agir : Etat, entreprises, collectivités et citoyens.

2. Le numéro AZUR

Pour faire face à l'afflux de demandes, l'ADEME a mis en place en 2000 une plateforme téléphonique AZUR (0810 060 050 – prix d'un appel local), pour apporter une réponse rapide aux questions des particuliers sur l'intégralité des sujets de l'ADEME – en particulier l'énergie. Les conseillers dédiés à cette plate-forme peuvent également orienter le grand public vers les bons interlocuteurs, dont les Espaces INFO→ENERGIE. Il est enfin possible de commander les guides d'information de l'ADEME en appelant ce numéro.

3. Le site Internet de l'ADEME

Véritable centre de ressources (plus de 33 000 pages) pour tous les publics de l'ADEME, particuliers, professionnels et partenaires, qui peuvent y trouver de nombreuses informations sur tous ses domaines d'intervention, le site Internet est un outil clé de la mission d'information de l'ADEME. En 2007, près de 14 millions de connections ont été comptabilisées.

L'espace « citoyen-climat »

Pour permettre à chacun d'évaluer simplement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre qu'il produit dans sa vie quotidienne, l'ADEME a réuni dans l'espace "citoyen-climat" des informations et des outils d'évaluations (www.ademe.fr/citoyen-climat).

3 outils pour évaluer son impact carbone

- **Le CLIMAcT** permet de tester son empreinte climatique de manière ludique et engageante. L'utilisateur répond à 24 questions sur les gestes quotidiens et propose des modifications du comportement pour améliorer son score. À l'issue du questionnaire, l'internaute reçoit un mail récapitulant ses engagements pour relever

le défi " CLIMAcTique".

- **Le comparateur éco-déplacements** permet à chacun de calculer l'impact de ses déplacements, en évaluant la quantité de gaz à effet de serre rejetée et les dépenses engendrées. Le comparateur couvre tous les déplacements (urbain, rural, mixte) jusqu'à 9 999 km et propose tous les modes de transports (avion, trains, ..) associés avec des données fines (cylindrées, moteur à essence ou diesel pour les voitures, nombre d'occupants…). Son objectif est de faire prendre conscience à l'utilisateur qu'en choisissant des modes de déplacements respectueux de l'environnement, il agit à la fois sur son impact sur l'environnement et sur ses propres dépenses.

- Pour une évaluation plus approfondie de son impact sur l'environnement, l'ADEME a développé avec l'association Avenir Climatique **le Bilan Carbone™ Personnel**. Il permet, à partir d'une recherche de données individuelles plus aboutie, d'évaluer plus précisément l'ensemble des émissions directes et indirectes de chacun. Le Bilan Carbone™ Personnel est une estimation de la quantité de gaz à effet de serre émise en moyenne chaque année dans l'atmosphère pour une personne. Les émissions peuvent être organisées en quatre catégories : logement, déplacements, alimentation, autre (consommations, loisir...).

Eco-prêts™, un outil pour comparer les prêts dédiés aux économies d'énergie

En application du dispositif du Livret de Développement Durable, la quasi-totalité des banques françaises proposent désormais des prêts permettant aux particuliers de réaliser des travaux d'économies d'énergie (habitat et auto) en bénéficiant de conditions financières privilégiées.

Face à la multiplicité des offres bancaires, l'ADEME et TESTÉ POUR VOUS ont développé **le premier comparateur de prêts « vert » : Eco-prêts™.**
Chaque prêt est analysé sur la base de quatre critères : coût, montant/durée, souplesse du prêt et caractéristiques techniques des investissements éligibles.
Eco-prêts™ est mis à jour tous les trois mois pour tenir compte des nouvelles offres qui apparaîtront sur le marché et de l'évolution des conditions financières des offres existantes.

Pour accéder au comparateur de prêts : www.ademe.fr/EcoPret ou www.testepourvous.com

4. Les outils dédiés aux professionnels : le Bilan Carbone™

Parce qu'elles sont au centre de l'activité économique qui engendre, en amont comme en aval, des émissions de gaz à effet de serre, les entreprises et collectivités doivent s'engager. Pour les y aider, l'ADEME met à leur disposition plusieurs instruments, dont le Bilan Carbone™.

Reconnu par ses utilisateurs pour permettre de réaliser des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), le Bilan Carbone™ permet désormais d'évaluer le coût et l'impact de la hausse de l'énergie fossile sur l'activité et le fonctionnement et devient un véritable outil d'aide à la décision et d'anticipation de ces contraintes économiques.

Les objectifs du Bilan Carbone™ :
- **évaluer** les émissions de GES générées par toutes les activités d'une entreprise, d'une collectivité ou d'un territoire pour évaluer son impact sur l'effet de serre ;
- **hiérarchiser** le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;

- **apprécier** la dépendance des activités de l'organisme à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions ;
- **proposer** des pistes d'orientations stratégiques pour réduire ces émissions, et diminuer la vulnérabilité économique de l'organisme.

Pour répondre à la diversité des acteurs et des démarches, la méthode Bilan Carbone™ existe déjà en 3 modules : entreprises, collectivités et territoires. Outil "vivant", le Bilan Carbone™ est régulièrement actualisé et complété du point de vue des données d'émissions, étendu dans son usage à de nouvelles cibles et régulièrement doté de nouvelles fonctions.

UN EVENEMENT PHARE DE LA CAMPAGNE EN 2008

« Energie : changeons d'ère ! »
1ère Semaine des Energies renouvelables, du Bâtiment et de la Maîtrise de l'Energie (17-22 novembre 2008)

L'ADEME, en collaboration avec ses partenaires, a décidé de réunir les nombreux colloques et manifestations nationaux qu'elle organisait sur le thème des énergies renouvelables (EnR) pour organiser la première édition de la Semaine des Energies renouvelables, du Bâtiment et de la Maîtrise de l'Energie, du 17 au 22 novembre 2008 à Paris, CNIT La Défense.

Cette semaine, qui s'inscrit dans le cadre de la campagne de mobilisation et de sensibilisation sur les économies d'énergie et la lutte contre le changement climatique, donnera une meilleure visibilité à la problématique de l'énergie dans le bâtiment, auprès des professionnels du secteur et des filières énergies renouvelables, des collectivités territoriales et du grand public.

La tenue de la Semaine en plein cœur de la Présidence française de l'Union européenne, qui placera la politique énergétique et l'environnement au rang de ses priorités, en fait un événement de dimension européenne.

Pour plus d'informations : **www.ademe-energiechangeonsdere.fr**

LES CAMPAGNES ANTERIEURES

Historique des campagnes de communication en faveur des économies d'énergie

- **En 2004, l'ADEME lance une campagne triennale nationale de mobilisation en faveur des économies d'énergie.**
  La communication associe enjeux climatiques et enjeux économiques pour interpeller le public et met en scène de façon originale la nécessité qu'il y a à agir immédiatement : il ne s'agit pas tant de changer nos comportements pour le bénéfice des générations futures mais d'agir dès maintenant pour changer les dérèglements climatiques que nous subissons dès aujourd'hui.
  Déjà, la campagne de communication se fonde sur l'idée « Arrêtons de remettre à demain les gestes qui agissent dès aujourd'hui ». D'où un message mobilisateur et populaire, avec la signature « Economies d'énergie, Faisons vite, ça chauffe », conservée pour la campagne de 2008. Ni intimation alarmiste, ni ordre ferme, le « nous » permet à chacun de se sentir concerné sans être moralisateur ou culpabilisateur.

- **En 2000, à la suite d'un conflit des routiers avec blocage des raffineries et une forte augmentation des produits pétroliers, les pouvoirs publics mettent en œuvre le Programme National d'Amélioration de l'efficacité énergétique, qui compte un volet de communication important.**
  Dans ce cadre, une campagne de communication s'appuyant sur l'image de l'acteur Fabrice Luchini est lancée. Avec le slogan **« Préservez votre argent, préservez vote planète »**, elle veut démontrer qu'intérêt personnel et intérêt collectif peuvent se rejoindre pour adopter des comportements plus « citoyens » contribuant à la limitation de l'accroissement de l'effet de serre.

- **Entre 1987 et 1991, l'effort porte sur la mobilisation des réseaux de partenaires (chauffagistes, grossistes en matériels, producteurs d'énergie) pour diffuser les messages via une collection de fiches pratiques à destination du grand public.**
  C'est l'époque des **campagnes « conseils » à la radio**, du développement d'un outil **« minitel »** et d'un **téléphone « AZUR »** pour apporter des réponses aux citoyens/consommateurs. Avec la première guerre du Golfe, et les inquiétudes portées sur les approvisionnements pétroliers, il apparaît nécessaire de lancer en 1991 une nouvelle grande campagne de communication dont le slogan est **« Maîtrise de l'énergie, les choix sont entre nos mains »**. Cette campagne utilise les arguments du bénéfice financier personnel pour modifier les comportements tout en faisant le lien, pour la première fois, avec les problématiques environnementales. La chute des cours du pétrole qui suit la victoire de la coalition alliée sonne le glas des actions de communication grand public jusqu'en 2001.

- **Avec la création de l'AFME (Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie) en 1982, les stratégies de communication donnent, dans un premier temps, la priorité à l'information et à la promotion des procédures et des aides plutôt qu'à des campagnes de publicité.**
  Il s'agit aussi de communiquer sur des opérations groupées comme les « villes pilotes » consistant à faire l'expertise thermique de tous les bâtiments (11 villes seront concernées). L'information du public se fait notamment en collaboration avec les Agences d'Information sur le Logement (ANIL). Pourtant, en 1985, alors que le prix du pétrole accuse une baisse sensible, les dirigeants de l'époque craignant un relâchement des comportements, décident de relancer les campagnes grand public avec un slogan **« Maîtrise de l'énergie, pas si bête »** qui préfigure les

communications sur le développement durable, concept alors inconnu.

- **De nombreuses actions de communication sont organisées entre 1974 et 1979 par l'AEE (Agence européenne pour l'environnement) dans le contexte des « chocs pétroliers ».**
  Des messages « chocs » sont alors diffusés à l'aide de spots TV qui sont encore aujourd'hui dans toutes les mémoires. **« En France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées »** : c'est l'époque des premiers grands colloques organisés par des partenaires professionnels, de la production des premières documentations grand public à grande diffusion, des campagnes en partenariat avec la météo. Le registre de communication est alors le risque de pénurie de produits pétroliers et de la nécessité de les économiser, alors que nos économies en sont très fortement dépendantes. En 1979, le programme de communication « monte d'un cran » : la campagne de communication **« La chasse au gaspi »** remporte un grand succès et marque l'imagination de tous.

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, de Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.
www.ademe.fr